

SAINT-MARTIN-D'ECUBLEI - COMPTE RENDU REUNION Séance du 18 décembre 2024

Le conseil municipal s'est réuni le 18 décembre à 18h30, sous la présidence du Maire.

Présents : Franck GAULTIER - Nicole MOUGEL - Renée LAURENT - Dominique MARIE - Marie DUTEIL - Bernard LEBRETON - Stéphanie BENOIT - Denis WAEYAERT - Carole BLONDEL - Carine TESSIER - P BOHIN

Absent excusé : Didier TIRARD donne pouvoir à Nicole MOUGEL - Philippe THOUIN donne pouvoir à Franck GAULTIER

Secrétaire de séance : Renée LAURENT

Scrutateurs : 5

ORDRE DU JOUR :

Etude de délégation au Maire - complément :

M. Le Maire révèle le contenu de la réunion avec ses trois adjoints qui s'est déroulée en Mairie le 9 décembre 2024. En effet, suite à une requête introductive d'instance du 3/10/2024 et selon le délai imparti, le mémoire de défense est en cours. Il demande que lui soit accordé la délégation 16° afin de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, eu égard au « courrier CM » daté du 2/10/2024.

Certains membres du CM demande à ce que la délibération soit reportée au motif : « temps de concertation ».

Certificat ACTES : complément à la délibération du 25.11.2024 :

M. le Maire rappelle que le 25/11/2024 le CM avait validé le devis Berger-Levrault n° DV 0688985-1 du 20.11.2024 pour un montant HT de 1 432,00 € (460,00 € de certificat + 770,00 € de mise en service + 202,00 € HT de maintenance) - TVA en sus soit un total de 1 718,40 € TTC. Il énumère la prestation : acquisition du certificat de télétransmission dénommé « ACTES » qui permettra le transfert électronique de tous les actes soumis au contrôle de légalité tel que les documents budgétaires, arrêtés municipaux, délibérations etc. Il informe que des précisions sont à apporter à la délibération du 25 novembre afin de compléter le dossier DETR.

M. le maire rappelle qu'un crédit de 2 500,00 € a été inscrit lors du vote du budget primitif 2024 à cette fin. Il précise que la dépense sera imputée au compte 21838 (autre matériel informatique de la section investissement). Il informe que le devis est susceptible d'actualisation au 1^{er} janvier 2025.

Il propose le plan de de financement suivant : DETR 80 % du total subventionnable 1 230,00 € HT soit 984,00 € - autofinancement 20% soit 448,00 € du HT - 734,40 € TTC. Le conseil accepte à l'unanimité

Validation 2^e série de bons loisirs :

M. le Maire évoque les séances du 23 Janvier 2017 et du 10 avril 2017 concernant les conditions de délivrance des bons loisirs accordés aux familles pour les activités en clubs et associations. Il énumère la deuxième série de bons loisirs délivrés pour la saison 2024-2025 afin d'honorer leur paiement. Soit : 1 bon de 30.00 € Ecole de musique de L'Aigle - 1 bon de 32.00 € Club gym L'Aigle - 1 bon de 25.40 € Ecole de karaté aiglonne - 1 bon de 29.00 € USR de Rugles, activité tennis. Le CM valide le paiement des bons loisirs à l'unanimité.

Fixation du prix du repas des aînés pour l'année 2025 :

M. le Maire rappelle au CM l'organisation annuelle du repas des aînés avec participation possible, sur inscription, des personnes ne remplissant pas les conditions de gratuité. Cette année, le repas aura lieu en janvier 2025, compte tenu des travaux de la salle polyvalente. Il convient de fixer le montant de la participation au repas pour ces personnes. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer le prix de ces repas à 35 € et accepte de recevoir les dons des participants ne pouvant bénéficier de la gratuité. Imputera les recettes au compte 75 888 autres produits de la section de Fonctionnement du budget communal.

Etude de devis supplémentaires lot 4 travaux cuisine salle - Entreprise DBEG

M. Le Maire informe le CM que dans le cadre des travaux d'extension et de mise aux normes de la cuisine de la salle polyvalente, un devis N° 24.0554 de l'entreprise DBEG de Falaise d'un montant de 1 142,25 € HT - 1 370,70 € TTC pour travaux modificatifs supplémentaires au lot 4 Electricité-Alarmes. Le conseil accepte le devis à l'unanimité. La somme sera imputée au compte 2313 travaux en cours de la section d'Investissement.

Le CM vote une délibération modificative de crédit pour honorer la dépense : Compte 21318 constructions sur autres biens moins 1 371,00 € - Sur le compte 2313 : + 1 371,00 €. Il accepte la signature d'un avenant au marché du lot n°4 ainsi que des pièces administratives liées (ordre de service...).

Vote des tarifs communaux 2025

M. le Maire rappelle que le conseil municipal a la faculté de fixer de nouveaux tarifs de location de la salle polyvalente et de ses équipements. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe à l'unanimité comme suit les tarifs à compter du 1^{er} Janvier 2025 :

Conditions de location de la Salle Polyvalente :

Caution : 350 €. Le conseil décide que le chèque de caution ne soit plus encaissé.

Habitants de la commune : 300 € le Week-end - lave-vaisselle en option : 50 €

En semaine : Réunion sans vaisselle : 70 € - Réunion avec vaisselle : 120 €.

Habitants hors-commune : 400 € le week-end - Lave-vaisselle en option : 50 €

En semaine : Réunion sans vaisselle : 140 € - Réunion avec vaisselle : 200 €.

Associations de la commune : gratuité de la salle lorsque l'entrée est gratuite. Toutes les associations qui organiseront des réunions rémunératrices dans notre salle devront s'acquitter de la somme de 50 €. Il leur sera spécifié que le nettoyage des locaux est impératif.

Associations hors commune : 400 € le week-end location entrée payante (repas dansant, spectacles) - ? € location **entrée gratuite** (concerts, spectacle, loto, assemblée)

En semaine : ? € réunion avec vaisselle : ? € Réunion sans vaisselle. Le nettoyage des locaux est impératif.

N/B : Les nouveaux tarifs location de la salle polyvalente pour les associations hors commune ainsi que les locations du matériel n'ont pas été finalisés. Le conseil demande **les tarifs sur tableur** pour une meilleure visibilité.

Le règlement et l'annexe des tarifs de la salle seront finalisés ultérieurement.

Les tarifs du cimetière n'ont pas été abordés.

Convention de mise à disposition de l'ancien garage communal : Reporté

SAEP 3R : rapport d'activité et rapport sur l'eau 2023

M. le Maire présente aux membres du CM le rapport d'activités du SAEP 3R de l'année 2023 validé par les membres du Comité Syndical relatif à l'activité dudit syndicat et au prix et à la qualité de l'eau. Il demande au CM s'il a pris connaissance des documents transmis par mail et propose de délibérer sur le rapport 2023. Le conseil approuve à l'unanimité le rapport d'activités et le rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable du SAEP 3 R pour l'année 2023 tels que présentés.

Mise à jour du règlement de la salle polyvalente :

M. le Maire rappelle qu'un règlement d'utilisation de la salle polyvalente et de ses abords est en vigueur.

Suite aux travaux d'extension et de la mise aux normes de la cuisine de la salle polyvalente, il convient de mettre à jour le règlement intérieur lié à l'utilisation des locaux et de leurs abords. Il est rappelé le règlement actuellement en vigueur. Après en avoir délibéré, le CM à l'unanimité : modifie le point 1.5 concernant la capacité d'accueil de la salle, le point 1.7 relatif à la caution, le point 5.8 relatif au local technique désigné l'armoire des commandes électriques. Complète le point 5.5 relatif à la vaisselle et au matériel. Il est convenu que les équipements en inox seront laissés en l'état par le locataire. Ils seront nettoyés par le personnel préposé à la salle. Une réunion de travail sera proposée prochainement au CM afin de finaliser le règlement.

INFORMATIONS DU MAIRE

- ⇒ RDV avec M. BELAND du TE61 et de tout le CM le 30 décembre 2024 à 17h30 (information éclairage public, le géoréférencement etc...)
- ⇒ Information sur les doléances d'un habitant, rue des saules, concernant une haie
- ⇒ RDV avec le lieutenant LE DEAN chef de secours du SDIS le 19 décembre 2024. Pour échanger sur les conventions SMA, colonie de Pantin et entreprise DESSAY.
- ⇒ Réunion commission voirie avec la CDC et le département, le 20 décembre 2024 à 10h30
- ⇒ RDV programmé avec le SDIS sous-commission sécurité et la commission travaux le 20 décembre 2024 à 13h30
- ⇒ Information d'une enquête publique, en lien avec une autorisation environnementale, qui vise à modifier le plan d'épandage des boues de la station d'épuration.
- ⇒ Mail émanant de Nathalie GOULET : documentaire sur la protection sociale des fraudes (mail transmis à tout le CM)
- ⇒ Devis entreprise Emery travaux d'entretien espaces verts saison 2025
- ⇒ Courrier Total Energies invitation au comité de projet photovoltaïque sur L'Aigle et St-Sulpice s/Risle le 8 janvier 2025 11h à 12h Mairie de L'Aigle
- ⇒ Avons reçu un courrier du Préfet de la région du 9 décembre 2024 concernant la maîtrise de la végétation aux abords des lignes ferroviaires normandes
- ⇒ Suite à l'étude du chauffage de la salle polyvalente, le devis GARANKA arrivé. D'autre devis seront demandé.
- ⇒ Lecture d'un courrier envoyé par un administré sis rue du Muguet
- ⇒ Courrier du club Saint Santin
- ⇒ Invitation CDC à la cérémonie des vœux le 23 janvier 2025 à 18h30 dans la salle des fêtes d'Aube
- ⇒ Documentation l'AIR NORMAND
- ⇒ Don de photos à la commune pour archives et montrer les crues de 2001 où la Risle passait par-dessus de la route.
- ⇒ Le poteau rue des pommiers est incliné depuis 18 mois
- ⇒ Vœux du Maire & de la municipalité le 26 janvier 2026 à 15h00 salle polyvalente.

TOUR DE TABLE :

D. Marie : Reprise concession cimetière : il a reçu des devis des entreprises Bonhomme 20 177 € - Mélanger 29 159 €. Des annonces ont été envoyées au Réveil Normand pour les concessions arrivées à échéances (renouvellement ou abandon ?). Les courriers aux familles n'ont pas encore été envoyés. Le chiffre prévision des élèves du RPI 70 est encourageant actuellement 140 élèves - 139 élèves prévision rentrée 2025 - Prospective pour la rentrée 2026 :144 élèves.

M. Duteil : a constaté des tas de cailloux chemin Ste Suzanne => M. Le Maire précise qu'il s'agit de la récupération, suite à un décaissement, de tout venant en provenance de la rue de la Risle. Ils seront étalés prochainement.

B. Lebreton : La toiture de l'Abribus au Mesnil est défectueuse => M. Le Maire précise que le remplacement de la toiture est imminent et que l'Abribus rue des chênes vétuste sera remplacé.

C. Tessier interroge sur les 3 tas de terre sur terrain communal route de Rugles ? Nettoyage boue sur la route ? Signale la présence de deux marcassins, sans mère, à la station d'épuration.

S. Benoit : signale que le candélabre rue des merisiers ne fonctionne plus. Lors d'une activité dans la salle des fêtes, elle a constaté que sur les murs et les toilettes il y avaient des « traces de café, de caca ? ». Elle précise que nous ne pouvons pas incriminer le travail de l'employée communale. Qu'il s'agit d'un non-respect de certaines personnes. Elle suggère que le nettoyage de la salle et en particulier des toilettes soit imposée aux associations.

D. Waeyaert : déplore que les mails, transmis par la secrétaire de mairie, soient tardifs. Demande à ce que les réunions de CM commencent à l'heure.

R. Laurent : Informe que lors de la cérémonie du 11 novembre 2024, le maire de St-Symphorien des bruyères a ouvert les portes du cimetière de sa commune qui a été entièrement rénové. Renée, qui était présente à la commémoration, montre les photos. A l'Etre Valois, le câble de la fibre est au sol. Rue des chênes les raccordements à la fibre, dans le regard collectif sous-terrain, beignent dans l'eau. Comment y remédier ? Elle précise qu'un projet de convention de fourrière entre le Refuge DE YEICK & BOSS et la ville de L'Aigle est en cours. La ville de L'Aigle pourrait proposer un rattachement des communes avoisinantes dont St-Martin-d'Ecublei.

Fin de séance à 21h25

La date du prochain conseil municipal est à déterminer.